

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la délibération pour l'accueil prioritaire des enfants d'agents du Centre Hospitalier du Pays d'Apt.

DIT que les parents devront inscrire leurs enfants sur le logiciel mis en place, dans le créneau dédié aux inscriptions des enfants domiciliés sur Apt et devront s'acquitter du tarif journalier en fonction de leur lieu d'habitation et du quotient familial.

DIT que le centre Hospitalier s'engage à compléter le tableau des besoins, fourni par le Service Animation Jeunesse de la Ville d'Apt et à le transmettre par retour de mail au plus tard au 1^{er} décembre de chaque année.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Frédérique SACCO



LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

